

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

**ARCHIPEL BUTOR -
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL 74
POUR LA RÉSIDENCE 2026**

DECISION DU PRESIDENT

D_2025_0207

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Depuis l'année 2021, l'Archipel Butor organise des résidences de création au sein de la maison d'écrivain Michel Butor, aménagée à cet effet. Un artiste plasticien et un écrivain y sont accueillis pour une durée de deux mois, sur un temps dédié à la création d'un livre d'artiste.

Une bourse de création leur est versée par Annemasse Agglo et un temps de rencontres avec le public et les scolaires permet au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de leur présence sur le territoire.

Le montant des dépenses subventionnables au titre du dispositif d'aide au soutien à la résidence de création est de 12 000 euros.

La subvention sollicitée auprès du Département 74 pour la mise en œuvre de la résidence 2026 est d'un montant de 1000 €.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de la résidence 2026,

DE SOLICITER le Département pour une subvention au taux le plus élevé possible,

DE SIGNER lui-même ou son représentant, tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 10/11/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

plan de financement résidence d'artiste 2026

objet	montant	subventions	montant
Bourse de création pour les deux auteurs	8 000,00 €	DRAC	5 000,00 €
Frais de déplacement	2 000,00 €	Savoie-biblio	1 000,00 €
Matériel pour la création et les ateliers	1 500,00 €	CD74	1 000,00 €
Frais de communication	500,00 €	Annemasse agglo	5 000,00 €
total	12 000,00 €		12 000,00 €